



PLAN SOMMAIRE DES LIEUX

DP9

Extrait du Plan Cadastral

Reçu le

VILLE DE NIORT

Lieu-dit "Antes"

Echelle: 1/1000



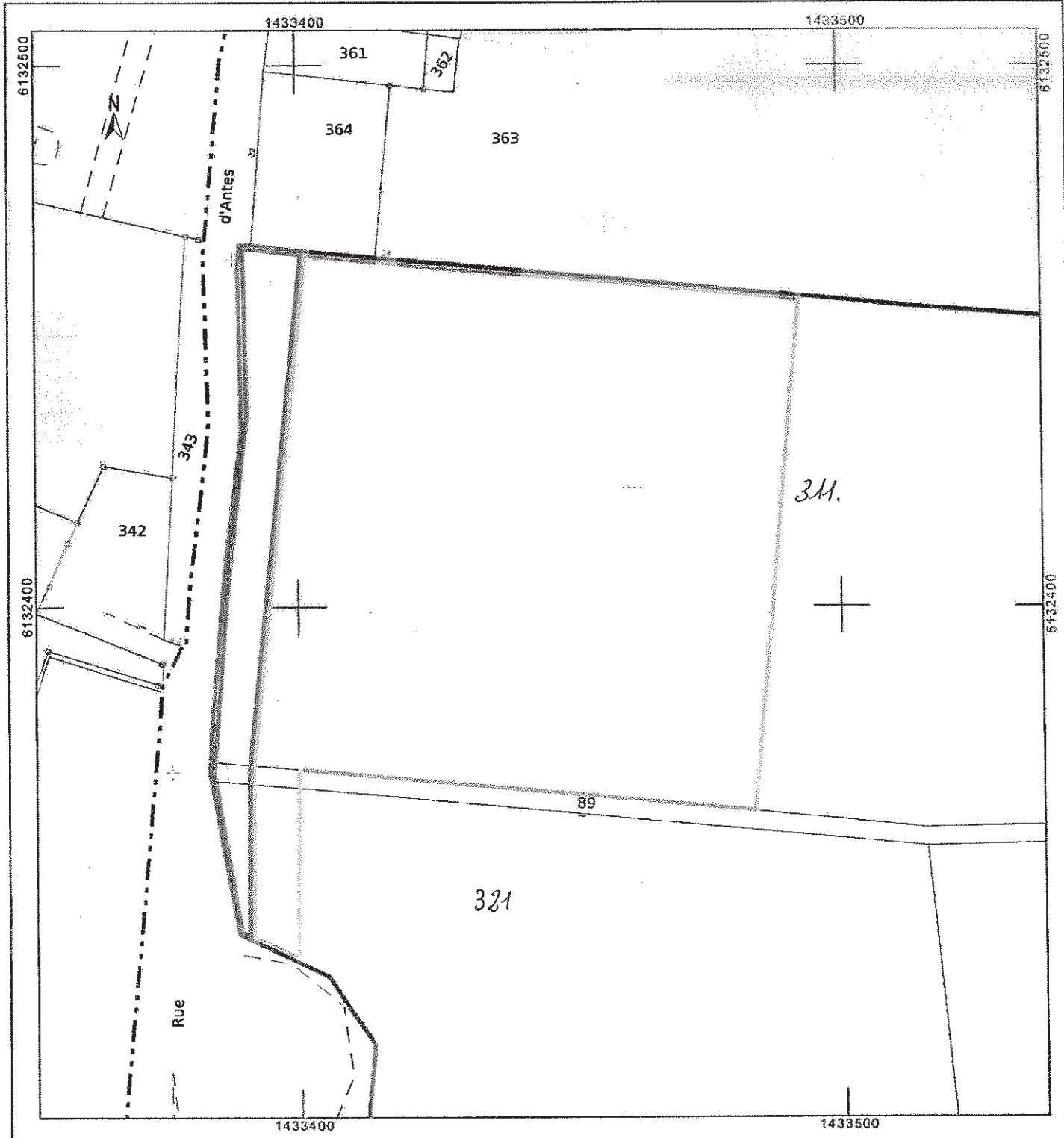
Unité Foncière



Lot 1: Terrain à Bâtir de 9133 m2
Acquéreur : C.A.N.



Lot 2: Terrain à Bâtir de 925 m2
Acquéreur : Ville de NIORT





DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DES DEUX-SEVRES
SERVICE FRANCE DOMAINE
44, RUE ALSACE-LORRAINE
BP 19149
79061 NIORT CEDEX 9
TELEPHONE : 05.49.06.39.36
TELECOPIE : 05.49.24.63.32

AVIS DU DOMAINE

Cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers

Art. L. 5211-10, alinéa 2 ; L. 2241-1, alinéa 3 et L. 5722-3, alinéa 2
du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 2013/191 V 205

Enquêteur : Patricia HUTCHINSON

Courriel : patricia.hutchinson@dgfip.finances.gouv.fr

1 - Propriétaire : Syndicat des Eaux du Vivier - SEV

2 - Date de réception de la demande d'avis : 13 mars 2013

3 - Situation du bien : NIORT

- adresse : « Antes »

- références cadastrales : section CE n°s 89, 311 et 321 pour un total de 4ha 56a 00ca

4 - Description sommaire :

Parcelles d'un seul tenant en nature de prairie, situées à proximité du boulevard de l'Europe.

5 - Réglementation d'urbanisme : En zone AUs au PLU.

6 - Situation locative : Libre à la vente.

7 - Conditions de la vente : Procédure amiable.

8 - Valeur vénale de l'immeuble cédé :

Déterminée par comparaison, la valeur vénale de l'ensemble des terrains est estimée à 105 000 € HT.

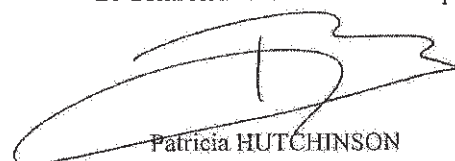
9 - Observations :

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

A NIORT, le 18 mars 2013

Pour l'Administrateur Général
des Finances Publiques,
Le Contrôleur des Finances Publiques



Patricia HUTCHINSON